

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNE-  
MENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE REMPLACANT L'ACCORD DU 31 JUIL-  
LET 1969 CONCERNANT LES SERVICES DE PILOTAGE DANS LES GRANDS  
LACS ET LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT JUSQU'A SAINT-RÉGIS  
(AVEC UN MÉMOIRE D'ACCORD).

(Traduction)

I

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures du Canada*

Le 6 juillet 1970

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes du 31 juillet 1969<sup>(1)</sup> constituant un accord entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada et régissant les services de pilotage à assurer dans les eaux canadiennes et dans les eaux américaines des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis.

Je propose que les dispositions existantes soient remplacées par le mémoire ci-joint, qui a été signé le 23 juin 1970 par le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le 24 juin 1970 par le Ministre des Transports du Canada.

Si le Gouvernement du Canada approuve cette proposition, je propose que la présente Note et le mémoire qui y est joint ainsi que la réponse de votre Gouvernement, dont les textes font également foi en anglais et en français, constitueront un accord entre nos deux Gouvernements. Cet accord remplacera celui du 31 juillet 1969 et régira les services de pilotage sur les Grands Lacs à compter du 7 juillet 1970.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'État suppléant  
MARTIN J. HILLENBRAND*

Pièce jointe:  
Mémoire d'accord.

Son Excellence,  
Marcel Cadieux,  
Ambassadeur du Canada.

<sup>(1)</sup>Recueil des Traités 1969 N° 14.